



[1]

Objectifs

Accueillir un nouveau afin d'appréhender au mieux la réalité de sa tâche diminue les risques professionnels tout en améliorant la qualité du travail.

Pré-requis

Aucun

Public

On considère comme « nouveaux » tous les salariés récemment embauchés sous contrat à durée déterminée ou indéterminée, mais également les stagiaires, les apprentis, les remplaçants, les intérimaires, les saisonniers ainsi que les personnes reprenant le travail après une longue absence (maladie, maternité, congé sabbatique, etc.), les salariés qui changent de poste et/ou se reconvertissent et les équipes qui viennent de déménager. Un nouveau n'est donc pas forcément jeune, mais il se trouve en décalage (technique, organisationnel, culturel...) avec son nouvel environnement de travail. Dans tous les cas, il est dans une situation nouvelle qui, si elle est mal gérée, peut le rendre vulnérable.

Durée

8 h

Programme

Responsabilités civiles et pénales

- Présentation des risques quotidiens dans l'entreprise
- Les nuisances au travail
- Les protections collectives
- Les protections individuelles (Port des EPI)
- La démarche prévention, hygiène, sécurité des entreprises
- Le droit de retrait
- Les acteurs de l'entreprise en HSCT

Méthode

Enseignements théoriques Définition et statistiques des accident du travail et des maladies professionnelles

Dates

Jeudi, Janvier 21, 2021

Mercredi, Avril 28, 2021

Jeudi, Octobre 21, 2021

URL source: <https://www.conform.pf/formation/sensibilisation-hsct-nouveaux-embauches>

Liens

[1] https://www.conform.pf/sites/default/files/img-princ/nouvel_embauche.jpg